



Délibération n°22

Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021

Service des Marchés Publics

Domaine de compétence :

1.1 – Marchés Publics

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSELIN.

Objet : Fourniture de carburant à la pompe pour les besoins de la Commune d'Étaples-sur-mer, en groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Lancement en procédure d'appel d'offres ouvert de la consultation pour la fourniture de carburant à la pompe pour les besoins de la Commune d'Étaples-sur-mer, en groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 12 février 2018 relative à la mise en place d'un groupement permanent entre la Ville d'Etaples/mer et le CCAS de la Commune pour l'acquisition et/ou la réalisation de diverses prestations et fournitures,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 modifiant la convention de groupement,

Considérant que les marchés suivants arrivent à échéance le 1^{er} novembre 2021 :

- Marché n° 2017-017 : fourniture de carburant à la pompe par cartes accréditives, en groupement de commandes entre la Ville d'Etaples-sur-mer et le CCAS d'Etaples-sur-mer – Lot 1 : Véhicules légers,

- Marché n° 2017-018 : Fourniture de carburant à la pompe par cartes accréditives – Lot 2 : poids-lourds, bus et engins, (uniquement la Ville d'Etaples-sur-mer),

- Marché n° 2017-019 : Fourniture d'additif « Ad Blue » répondant aux nouvelles normes anti-pollution – Lot 3 (uniquement la Ville d'Etaples-sur-mer),

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour désigner des nouveaux attributaires,

Considérant que ces prestations comprendront l'approvisionnement des véhicules et engins de la Ville et du CCAS d'Etaples-sur-mer en toute nature de carburants à la pompe,

Considérant que la consultation sera allotie et que les accords-cadres qui en découleront seront mono-attributaires avec un montant minimum et un montant maximum de commandes annuelles,

Considérant que chaque accord-cadre s'exécutera par le biais de l'utilisation de cartes accréditives pour les lots 1 et 2 et via l'émission de bons de commande pour

le lot 3,

Considérant que les accords-cadres seront passés pour une durée initiale de 12 mois et qu'ils pourront être reconduits 3 fois pour des périodes de 12 mois,

Considérant les montants prévisionnels annuels suivants (En Euros) :

Lots	Minimum TTC pour la Ville	Minimum TTC pour le CCAS	Maximum TTC pour la Ville	Maximum TTC pour le CCAS
Lot 1 : Véhicules légers (y compris tracteurs, tondeuses)	20 000.00	2 000.00	80 000.00	7 000.00
Lot 2 : Poids-lourds, bus et engins	15 000.00		80 000.00	
Lot 3 : Additif "Ad Blue" répondant aux nouvelles normes anti-pollution	100.00		2 000.00	
TOTAUX ANNUELS	35 100.00	2 000.00	162 000.00	7 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire qui sera exécuté par le biais de l'utilisation de cartes accréditatives pour les lots 1 et 2 et par l'émission de bons de commande pour le lot 3 dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code.

- De donner délégation à Monsieur le Maire d'Étaples/mer pour lancer et mener à terme la procédure de consultation dans sa totalité incluant la signature des accords-cadres et de tous les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.